

Le Président du conseil d'administration :

- arrête les documents préparés par les services internes de la Société ;
- organise et dirige les travaux du conseil d'administration ;
- s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et veille notamment à ce qu'ils disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Le Directeur Général exerce ses pouvoirs dans les limites des prescriptions légales et de l'article 18 des statuts de la Société.

La mission du Directeur Général est régulièrement visée par les administrateurs lors des conseils d'administration.

A ce jour, et conformément aux décisions du conseil d'administration qui l'a nommé, M. Frédéric DEVALLE, assumant la direction générale de la Société, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

4.1.16 Conseil d'administration et commissariat aux comptes

4.1.16.1 Quitus

Nous vous demandons de bien vouloir donner quitus aux administrateurs de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

4.1.16.2 Termes des mandats des administrateurs et des commissaires aux comptes

Nous vous rappelons que :

- le mandat d'administrateur de Monsieur Reynald GORINI, expert-comptable, commissaire aux comptes et expert judiciaire près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence et de la Cour Administrative d'Appel de Marseille, arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- le mandat d'administrateur de Madame Maria CHATTI-GAUTIER arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- les mandats d'administrateurs de Monsieur Frédéric DEVALLE et de Madame Magali DEVALLE arriveront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- le mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société DELOITTE ET ASSOCIES, et le mandat de commissaire aux comptes suppléant de la société BEAS SARL, arriveront à échéance à l'issue de l'assemblée ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- le mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société NOVANCES - DAVID ET ASSOCIES, et le mandat de commissaire aux comptes suppléant de la société NOVANCES – DECHANT ET ASSOCIES, arriveront à échéance à l'issue de l'assemblée ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

4.1.16.3 Proposition de nomination d'un nouvel administrateur

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale ordinaire de nommer en qualité de nouvel administrateur de la Société Monsieur François DEVALLE, responsable d'exploitation de l'agence GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT de Saint-Tropez, pour une durée de six (6) exercices sociaux prenant fin à l'issue de

à l'issue de l'assemblée ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Conformément aux dispositions de l'article R.225-83 5° du Code de commerce, nous vous communiquons, en Annexe 5.5, les renseignements requis par la loi sur le candidat proposé.

4.1.16.4 Montant des honoraires versés aux commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2017

Honoraires des commissaires aux comptes de l'exercice 2017 (en milliers d'euros)	Deloitte				Novances - David & Associés				Audit & Contrôle			
	Commissaire aux comptes (Deloitte & Associés)		Réseau		Commissaire aux comptes (Novances - David & Associés)		Réseau		Commissaire aux comptes (Audit & Contrôle)		Réseau	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Certification des comptes individuels et consolidés et examen limité semestriel												
• Entité	81	47%	n/a		26	31%	n/a		0	0%	n/a	
• Entités contrôlées (1)	67	39%	40	100%	60	69%			65	100%		
<i>Sous-total A</i>	148	86%	40	100%	86	100%	0	0%	65	100%	0	0%
Services autres que la certification des comptes requis par les textes légaux et réglementaires												
• Entité												
• Entités contrôlées (1)												
<i>Sous-total B</i>	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Services autres que la certification des comptes fournis à la demande de l'entité (2)												
• Entité	24	14%			0	0%			0	0%		
• Entités contrôlées (1)				0%				0%				0%
<i>Sous-total C</i>	24	14%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
<i>Sous-total D = B + C</i>	24	14%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
TOTAL E = A + D	172	100%	40	100%	86	100%	0	0%	65	100%	0	0%

(1) Les entités prises en compte sont les filiales intégrées globalement ainsi que les entités contrôlées conjointement dès lors que les honoraires sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé

(2) Les prestations fournies correspondent à la mission de vérification des informations sociales, environnementales et sociétales consolidées de la société Groupe Pizzorno Environnement à la suite de la désignation de Deloitte & Associés en tant qu'organisateur tiers indépendant

FD

4.2 REFERENCE A UN CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Lors de son conseil d'administration du 21 avril 2017, notre société a choisi de modifier le Code de Gouvernement d'Entreprise qu'elle souhaite appliquer. Elle se référera, pour les exercices 2017 et suivants au Code MiddleNext créé pour s'adresser aux sociétés cotées à actionnariat contrôlé à savoir notamment les sociétés comme la nôtre à forte dimension familiale. Ce code est disponible à l'adresse suivante : www.middlenext.com.

4.2.1 En ce qui concerne les rémunérations

Ces recommandations visent notamment les principes suivants :

- le conseil d'administration doit déterminer le niveau et les modalités de rémunération des dirigeants mandataires sociaux, ainsi que l'information qui en est faite.
- le conseil d'administration doit apprécier l'opportunité d'autoriser ou non le cumul du contrat de travail avec un mandat social de président, président-directeur-général, directeur général.
- la limitation des indemnités de départ des dirigeants (plafond de deux ans de rémunération, fixe et variable) et leur suppression en cas de départ volontaire ;
- l'amélioration de l'encadrement et de la transparence des régimes de retraite complémentaire et autres avantages ;
- l'encadrement des options et actions gratuites attribuées aux dirigeants ;
- la présentation à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la rémunération des dirigeants sociaux.

A ce titre, la Présidente du conseil d'administration constate que la Société, sauf ce qui sera précisé dans le paragraphe ci-dessous, se conforme déjà, tant en ce qui la concerne que pour le Directeur Général, depuis l'introduction en bourse et de manière spontanée, à ces recommandations visant à encadrer la rémunération des dirigeants sociaux de la Société.

Le tableau ci-dessous récapitule les dispositions de ce code qui ne sont pas appliquées ou ont été aménagées.

Lors des réunions du conseil d'administration appelées à statuer sur la rémunération des dirigeants, ces derniers, en leur qualité d'administrateur, ne prendront pas part au vote, par souci d'impartialité, sur la fixation de leur rémunération.

Pour une parfaite information, il est rappelé :

- que la Présidente et le Directeur Général, ne bénéficient d'aucun élément de rémunération, indemnité ou avantage dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de ses fonctions, de retraite chapeau ou régime de retraite supplémentaire à prestations définies, d'options de souscription d'actions ou d'actions gratuites,
- de manière générale, que la Société n'a jamais accordé d'indemnité de départ en cas de départ volontaire ou d'échec, d'options de souscription d'actions ou d'actions gratuites à ses dirigeants sociaux, ni aménagé de régimes de retraite supplémentaire à prestations définies à ses dirigeants sociaux,
- que le contrat de travail de M. Frédéric DEVALLE a été suspendu depuis sa nomination en qualité de Directeur Général ;
- que seule Mme Magali DEVALLE bénéficie d'un contrat de travail depuis le 1^{er} mars 2011, date à laquelle les contrats de travail des salariés cadres des filiales du Groupe ont été transférés sur notre société dont celui de Mme Magali DEVALLE.

4.2.2 En ce qui concerne la composition et le fonctionnement du conseil d'administration

Comme indiqué précédemment, certaines dispositions du « Code de Gouvernement d'Entreprise MiddleNext » ne sont pas appliquées ou ont été aménagées au motif du caractère essentiellement familial de l'actionnariat et de la direction effective de la Société.

Ci-dessous le tableau récapitulatif des dispositions du « code du gouvernement d'entreprise » qui ne sont pas appliquées :

Recommandations MiddelNext non ou partiellement appliquées	Motifs
R 2 : Conflits d'intérêts	En cours d'application : le conseil d'administration procédera à compter du 2 nd semestre 2018 à la revue des conflits d'intérêts connus au moins une fois par an.
R 7 : Mise en place d'un règlement intérieur du conseil	Compte-tenu du caractère restreint du conseil d'administration, aucun règlement intérieur n'a été établi. Cependant, la pertinence de la mise en place d'un règlement intérieur sera examinée une fois l'administrateur représentant les salariés désigné.
R 11 : Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil	En cours d'application : le conseil d'administration procédera à compter du 2 nd semestre 2018 à un examen de la pertinence de mettre en place une telle évaluation.

4.3 MODALITES PARTICULIERES RELATIVES A LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLEES GENERALES

Les modalités relatives à la participation des actionnaires aux assemblées générales mises en place par la Société sont celles prévues aux articles 25 et 26 des statuts de la Société ainsi que celles prévues aux dispositions des articles L.225-106 à L.225-116 et R.225-61 et suivants du Code de commerce.

A la date d'établissement de ce rapport, le capital social de la Société est de 21.416.000 euros, divisé en 4.000.000 actions de 5,354 euros de nominal.

L'assemblée générale ordinaire annuelle qui se réunira le 29 juin 2018 devra ainsi atteindre, à titre ordinaire, un quorum de 774.000 (1/5 des actions ayant droit de vote soit 3.870.000) actions sur première convocation et aucun quorum sur seconde convocation, en supposant que 100% des actionnaires soient présents, représentés, ou aient voté par correspondance ou dispose d'un droit de vote en tenant compte des titres auto-détenus par la société.

4.4 FONCTIONNEMENT DU CONTROLE INTERNE ET DE LA GESTION DES RISQUES

Le Groupe a choisi le cadre de référence du contrôle interne défini par l'Autorité des marchés Financiers (l'AMF) pour structurer son système de contrôle interne et pour la rédaction du présent rapport.

Afin de maîtriser au mieux les risques identifiés, notre Société a mis au point un dispositif de contrôle interne, défini et mis en œuvre sous la responsabilité de la direction générale, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements,

- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale,
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs,
- la fiabilité des informations financières.

Le système contribue ainsi à la maîtrise des activités, à l'efficacité des opérations et à l'utilisation efficiente des ressources du Groupe.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que s'est fixé la Société, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités. Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la Société seront atteints.

4.4.1 Organisation du contrôle interne

Le dispositif du contrôle interne peut être décrit selon cinq composantes, proche du référentiel COSO : Environnement de contrôle, évaluation des risques, activités de contrôle, information et communication et surveillance.

4.4.1.1 L'Environnement de contrôle

L'environnement de contrôle favorise le respect des règles et des procédures de contrôle interne. Il repose principalement sur les principes et acteurs suivants :

- L'engagement du management en faveur de l'intégrité et du comportement éthique ;
- Des responsabilités et pouvoirs définis et formalisés dans le respect du principe de séparation de tâches ;
- Des structures de management et techniques où les managers de chacune des entités opérationnelles ou fonctionnelles sont responsables de l'identification des risques et de la mise en œuvre des contrôles destinés à prévenir ou réduire ces risques ;
- La politique des ressources humaines, et spécialement la définition des fonctions, la fixation d'objectifs individuels et gestion des compétences.

4.4.1.2 Analyse des risques

Sous l'autorité de la Direction Générale, les directeurs et responsables de secteurs d'activités supervisent les opérations des sociétés du Groupe et s'assurent de leur cohérence avec les objectifs fixés par le conseil d'administration. Ils réalisent l'identification des risques pesant sur leurs activités et la mise en œuvre des moyens de préventions ou d'actions correctrices adéquates.

Une description des risques principaux, ainsi que des moyens de prévention ou d'action sont disponibles dans le chapitre « Facteur de risques principaux » au paragraphe 1.7 du Rapport de Gestion.

Le Groupe développe un processus pour renforcer son approche systématique de l'analyse des risques. D'abord initiée sur le périmètre comptable et financier, la démarche a été étendue au cours de l'exercice 2009 aux processus métiers de l'entreprise.

L'approche vise à couvrir tous les types de risques, quantifiables comme non quantifiables, y compris les risques d'opérationnels, les risques de conformité et de réputation susceptibles d'affecter le Groupe à court, moyen et long terme, ainsi que les opportunités.

Le processus de gestion des risques comprend plusieurs composantes :

- Définition des objectifs et de la tolérance au risque ;
- Identification et évaluation des risques et des opportunités ;
- Evaluation de la qualité des contrôles et moyens de prévention ;
- Suivi de l'évaluation des risques et des opportunités.

La mise en œuvre du dispositif est conduite au travers d'une consultation de l'ensemble des directions opérationnelles et de supports. Elle permet de recenser, sur la base d'un outil commun, les risques dont le niveau de maîtrise est insuffisant ou pourrait être amélioré. Les procédures de contrôle interne sont alors conçues ou revues pour une meilleure efficacité en collaboration avec les équipes opérationnelles.

Le déploiement du processus est en cours de réalisation. L'objectif étant de développer un véritable outil de gestion des risques visant à optimiser la création de valeur du Groupe.

4.4.1.3 Système d'information

Le Groupe dispose de processus qui assurent la communication d'informations pertinentes et fiables aux acteurs concernés afin de leur permettre d'exercer leurs responsabilités.

Ces processus comprennent, notamment, la procédure de *reporting* qui prévoit l'analyse des documents d'activités ainsi que l'analyse de la formation du résultat. Cette procédure vise à fournir une vision détaillée de l'évolution des résultats afin d'offrir un support au pilotage et de mesurer l'efficacité des organisations en place.

De plus, le Groupe a mis en place un système de management de la qualité visant l'excellence. Ce référentiel constitue un outil commun disponible sur l'intranet. La documentation de ce système recouvre toutes les procédures, outils et méthodes relatifs aux processus clés du Groupe, à savoir :

- Le processus de management avec la définition de la politique du Groupe, la maîtrise de la documentation, l'amélioration continue de la qualité et la gestion de l'environnement ;
- Les processus de réalisation qui couvre le développement commercial, la réalisation des prestations, l'administration des ventes ;
- Les processus de soutien aux opérations qui comprennent les ressources humaines, les investissements, les achats.

4.4.1.4 Activités de contrôle

Les contrôles sont présents à tous les niveaux dans l'organisation, qu'ils s'agissent de contrôles orientés vers la prévention ou la détection, de contrôles manuels ou informatiques ou encore de contrôles hiérarchiques.

L'accent est mis sur la prévention et la maîtrise des risques résultant des activités du Groupe et des risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier.

Parmi les activités de contrôle, figurent notamment les procédures suivantes :

4.4.1.5 Suivi budgétaire

Le Groupe a mis en œuvre un processus de suivi budgétaire décliné par secteur d'activité. Il donne lieu à une analyse mensuelle des performances et à l'identification des écarts par rapport aux objectifs définis. Ce suivi fait l'objet d'une revue permanente par la Direction Générale et la Direction Financière, en relation directe avec les directions opérationnelles. Ce processus budgétaire est un des dispositifs clés du processus de contrôle interne du Groupe.

4.4.1.6 Suivi de la conformité réglementaire en termes d'hygiène, de santé, de sécurité, de conditions de travail et d'environnement

Les risques internes inhérents aux processus de réalisations de nos activités sont principalement les risques environnementaux et les risques liés à la santé des travailleurs. La surveillance du respect de la conformité réglementaire en termes d'hygiène, de santé, de sécurité, de conditions de travail et d'environnement est effectuée grâce à un réseau de 13 coordinateurs QSE dont 2 en alternance, qui interviennent sur toutes nos implantations.

4.4.1.7 Elaboration de l'information comptable et financière

Le dispositif de contrôle interne s'appuie sur un référentiel reprenant le cadre de référence proposé par l'AMF et le guide d'application relatif au contrôle interne de l'information comptable et financière.

Les procédures liées à l'élaboration de l'information comptable et financière sont décrites plus spécifiquement dans le chapitre suivant.

4.4.1.8 Surveillance

Procédures générales de surveillance

Afin de surveiller le fonctionnement satisfaisant du système du contrôle interne, le Groupe réalise un suivi régulier des dispositifs de contrôle mis en œuvre et de leur pertinence.

Ce suivi de contrôle s'opère notamment au travers des missions menées, d'une part, par l'audit interne et d'autre part, par les Commissaires aux Comptes ; Ces missions donnent lieu à une communication à la Direction Générale et à la mise en œuvre de plans d'action correctifs.

La contribution de l'audit interne

Le Groupe dispose d'un service d'audit interne composé de deux personnes.

Il est rattaché à la direction financière.

L'audit interne a pour objectif d'évaluer les processus de management des risques, de contrôle et de gouvernement d'entreprise et de contribuer à leur amélioration sur la base d'une approche systématique et méthodique.

L'audit interne fournit à la Direction une évaluation, fondée sur les risques, de l'efficacité des processus de l'entreprise.

En outre, l'audit interne examine les procédures d'exploitation afin d'identifier des opportunités d'amélioration de l'efficacité opérationnelle et de la gestion des risques. Il vérifie le respect des obligations légales, des politiques internes, des directives et des procédures. Le programme de travail porte notamment sur les points suivants :

Eléments organisationnels

- la vérification des organigrammes en place et des missions de chacun sur les diverses structures contrôlées,
- la planification du travail et le suivi du personnel,
- les procédures paies,
- les procédures Ressources Humaines,
- la planification du travail à court et moyen terme,
- les données structurelles de l'établissement (locaux et moyens à disposition).

Financiers

- le suivi de la facturation contractuelle (contrat et budget),
- le suivi des résultats mensuels et des budgets,
- le suivi des procédures d'achats,
- l'évaluation des besoins réels et l'efficacité des opérations,
- les recouvrements.

Fonctionnels

- la fiabilité des processus de travail en place,
- le suivi des chaînes techniques, administratives, et financières,
- le développement de la structure.

Qualitatifs

- le respect des outils de travail mis à disposition,
- le respect des règles QSE,
- la détermination des critères de qualité conformes aux contrats et aux attentes du Groupe.

Le plan d'audit est élaboré à partir d'une analyse des risques potentiels, existants, émergents, par type d'activité (taille, contribution au résultat, éloignement géographique, qualité du management en place...) et d'entretiens avec les responsables opérationnels concernés.

L'audit interne effectue également des vérifications ponctuelles, à la demande de la Direction ou du Comité d'Audit, axée sur des risques immédiats ou futurs.

Chaque mission d'audit fait l'objet d'un rapport d'audit communiqué aux organisations auditées, à leur hiérarchie et aux membres du conseil d'administration décrivant les principaux éléments d'organisation pour chaque processus et émettant des recommandations.

Des mesures sont engagées par les responsables opérationnels en vue de corriger les faiblesses du contrôle interne observées et d'y apporter les améliorations qui s'avèrent nécessaires. La mise en place des plans d'actions fait l'objet d'un plan de suivi par l'audit interne.

4.4.2 Contrôle interne relatifs à l'élaboration et au traitement de l'information financière et comptable

Les procédures de contrôle interne en matière d'information comptable et financière ont pour objectif de s'assurer de la qualité de l'information financière produite par les filiales consolidées, de la sincérité et de l'image fidèle de l'information financière communiquée par le Groupe et de se prémunir contre les risques d'erreurs, d'inexactitudes ou d'omissions dans les états financiers du Groupe.

Les activités de contrôle interne des processus d'élaboration des documents comptables et financier reposent sur trois piliers importants :

- Un auto - contrôle permanent basé sur l'organisation même des services ;
- L'intervention de l'expert-comptable ;
- Une auto-évaluation du dispositif du contrôle interne selon les recommandations de l'AMF sur le contrôle interne.

4.4.2.1 Auto-contrôle structurel

L'auto-contrôle repose sur les principes de « validation » et de séparation de l'ordonnateur et du payeur.

Ainsi le processus des achats, comporte-t-il un demandeur initial dont la demande d'achat devra être, parfois en fonction du montant de la commande, validée selon le cas par une ou plusieurs personnes hiérarchiquement supérieures ou ayant des responsabilités techniques particulières (directeur parc et maintenance par exemple).

Seul le service des achats est habilité à émettre un bon de commande après avoir vérifié la chaîne des validations. Les factures sont vérifiées par le service achats avant transmission au service comptabilité.

Enfin, les règlements, préparés exclusivement par le service trésorerie, sont effectués par l'une des personnes ayant pouvoir auprès des banques de la Société.

De même, dans le processus de facturation, la facture est préparée par le service facturation, puis validée par le Directeur de Branche.

Un système de contrôle interne permet de vérifier les tonnages reçus sur nos sites de traitement, avec les tonnages collectés et transportés.

Un *reporting* mensuel est réalisée à la direction financière indiquant notamment le nombre d'avoirs, l'état des encours clients en montant et en nombre de jours.

Un état récapitulatif des anomalies et des actions correctives mises en place est tenu à jour. Il prend en compte l'ensemble des avoirs établis, ainsi que les courriers de réclamations de nos clients.

4.4.2.2 L'intervention de l'expert-comptable

La Société fait appel, pour l'ensemble du Groupe, à un expert-comptable pour l'établissement du bilan consolidé.

Au Maroc et en Tunisie, un expert-comptable local est en charge de l'élaboration des bilans semestriels, et annuels, des déclarations fiscales et sociales ainsi que la révision des comptes. Les éléments nécessaires à la consolidation sont transmis à l'expert-comptable en France.

4.4.2.3 Une auto-évaluation du dispositif du contrôle interne selon le cadre de référence de l'A.M.F. et le guide d'application.

Le Groupe a souhaité se conformer aux recommandations de l'AMF contenues dans le Cadre de Référence sur le contrôle interne communiqué le 22 janvier 2007, puis complété par la communication du 9 janvier 2008 et mis à jour le 22 juillet 2010 sur les aménagements de la réglementation financière au bénéfice des Valeurs Moyennes et Petites (capitalisation boursière inférieure ou égale à 1 Milliard d'€) :

A cet effet, le Groupe a mis en place une démarche d'auto-évaluation de son dispositif du contrôle interne. La revue de conformité au cadre de référence est basée sur le principe de l'amélioration continue. Cette approche permet :

- d'appréhender la qualité des contrôles opérés sur le périmètre comptable et financier ;
- d'améliorer les pratiques par des actions correctrices et d'optimisation afin de remédier aux déficiences constatées ;
- d'aider à l'élaboration et l'actualisation des procédures.

La démarche s'accompagne de la réalisation de tests d'existence ciblés sur des éléments de contrôle auto-évalués favorablement. La procédure est mise en œuvre par l'audit interne, elle vise à donner une certaine matérialité à cet exercice d'auto-évaluation.

Les recommandations et les observations soulevées dans le cadre de ces revues font l'objet d'un suivi systématique et des points sont régulièrement faits sur l'avancement des plans d'actions.

4.4.3 .Perspectives

Le Groupe entend continuer à renforcer son dispositif de contrôle interne, en misant fortement sur la sensibilisation du management et des équipes, la revue systématique des risques, la formalisation du dispositif du contrôle interne et le développement d'outils efficaces et adaptés aux besoins.

4.5 INFORMATIONS RELATIVES AUX REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS SUR L'EXERCICE

4.5.1 Rémunération totale et les avantages de toute nature versés durant l'exercice pour chacun des mandataires sociaux, y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titre de créances ou de titre donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la société.

Identité	Année	Éléments fixes	Éléments variables	Éléments exceptionnels	Jetons de présence	Total de la rémunération brute globale
M. Francis PIZZORNO	2016	439 332 €	123 454 €			562 786 €
	2017	147 777 €	47 000 €			194 777 €
M. Frédéric DEVALLE	2016	182 865 €				182 865 €
	2017	185 125 €				185 125 €
Mme Magali DEVALLE (en qualité de directrice des achats)	2016	85 515 €	6 951 €			92 466 €
	2017	81 956 €	7 410 €	1 829 €		91 195 €
Mme Magali DEVALLE (en qualité de Présidente de la société)	2017	44 641 €				44 641 €
M. Reynald GORINI	2016				20 000 €	20 000 €
	2017					

En ce qui concerne M. Francis PIZZORNO, les éléments fixes sont entièrement constitués de salaires versés en rémunération de l'activité au sein de la Société. Ils comprennent les avantages en nature correspondant à la mise à disposition d'un véhicule de la Société et une couverture sociale.

Les rémunérations de Messieurs Francis PIZZORNO et de Frédéric DEVALLE sont décidées par le conseil d'administration.

Pour les accessoires à sa rémunération, le Président et le Directeur Général sont assimilés à des salariés et bénéficient notamment des régimes retraite et prévoyance des cadres dirigeants de la Société.

En ce qui concerne Mme Magali DEVALLE, les éléments variables correspondent aux primes d'objectifs versées aux cadres suivant avenants aux contrats de travail « parts variables » signés en 2008 pour prise d'effet en 2009.

Il est précisé que la société a passé les provisions suivantes, dans les comptes consolidés, au titre des indemnités de fin de carrière en exécution de son contrat de travail pour Mme Magali DEVALLE : 56 882 € (2017).

4.5.2 Les rémunérations et avantages reçus, durant l'exercice, des sociétés contrôlées au sens de l'art L 233-16 par la société dans laquelle le mandat est exercé, ainsi que de la société qui contrôle la société dans laquelle le mandat est exercé.

Identité	Année	Éléments fixes	Éléments variables	Éléments exceptionnels	Total de la rémunération brute globale
M. Francis PIZZORNO	2016	85 548 €	63 089 €	0 €	148 637 €
	2017	53 957 €	42 652 €		96 609 €
M. Frédéric DEVALLE	2016	0 €	0 €	0 €	0 €
	2017				

Mme DEVALLE	Magali	2016	0 €	0 €	0 €	0 €
		2017	22 057 €			22 057 €

Les mandataires sociaux n'ont bénéficié, durant l'exercice, d'aucune attribution de titres de capital ou de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou droit à des titres de créances de la Société ou des sociétés mentionnées aux articles L.228-13 et L.228-93 du Code de commerce.

La Société n'a pris aucun engagement (éléments de rémunérations, indemnités de cessation ou de changements de fonctions,...) au bénéfice de ses mandataires sociaux pouvant correspondre à des éléments de rémunérations, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

4.5.3 Politique des rémunérations applicables aux mandataires sociaux

Nous vous présentons dans le présent rapport, les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux dirigeants mandataires sociaux pour l'exercice 2018.

A ce titre, il sera proposé à l'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire du 29 juin 2018 de se prononcer sur deux résolutions, respectivement pour Madame Magali DEVALLE, Président du Conseil d'administration et Monsieur Frédéric DEVALLE, Directeur Général, relatives à la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux.

Dans l'hypothèse où l'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire n'approuvait pas ces deux résolutions, la rémunération serait alors déterminée conformément à la rémunération attribuée au titre de l'exercice précédent.

Le versement des éléments de rémunération variables et exceptionnels sera conditionné à l'approbation, par une assemblée générale ordinaire, des éléments de rémunération du dirigeant concerné.

Les grands principes et critères de la politique de rémunération sont fixés par le Conseil d'administration. Le conseil d'administration a évalué la pertinence de la structure de la rémunération en ayant à l'esprit que la Société est une structure capitalistique familiale.

Le conseil d'administration a également conduit ses réflexions en intégrant les changements que le Groupe a traversé au cours de la période 2014-2016, qui dans un contexte de marché en profonde mutation et avec un environnement de plus en plus concurrentiel et instable, a jugé nécessaire de mettre en adéquation la structure juridique du Groupe avec sa structure opérationnelle en créant une nouvelle organisation structurée autour de trois pôles d'activités.

Conformément à cette structure de gouvernance, les dirigeants mandataires sociaux sont :

- le **Président du conseil d'administration**, dont le mandat a été confié à Madame Magali DEVALLE et
- le **Directeur Général**, dont le mandat a été confié à Monsieur Frédéric DEVALLE

Les différentes composantes de la rémunération de ces dirigeants mandataires sociaux ont été déterminées avec exhaustivité, en adéquation avec les pratiques de sociétés françaises de taille et de structure capitalistique comparables.

4.5.3.1 Rémunération fixe

La politique de rémunération établie par le conseil d'administration, prévoit l'attribution d'une part annuelle fixe au Président du conseil d'administration ainsi qu'au Directeur Général.

Le montant de cette rémunération fixe est déterminé selon les critères propres à la personne et en tenant comptes des différents rôles et responsabilité assignés aux deux dirigeants.

4.5.3.2 Rémunération variable annuelle

La politique de rémunération établie par le conseil d'administration exclut, pour l'exercice 2018, toute part variable dans la rémunération de la Présidente du conseil d'administration et du Directeur Général.

Il est rappelé qu'en tout état de cause, conformément aux dispositions légales, le versement d'une part variable ne pourrait intervenir qu'après approbation par l'assemblée générale des éléments de rémunération du dirigeant concerné.

4.5.3.3 Rémunération exceptionnelles

Aucune rémunération exceptionnelle n'est prévue au titre de l'exercice 2018 pour le Président du Conseil d'administration et le Directeur Général.

4.5.3.4 Jetons de présence

Lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle, nous vous proposerons de fixer à la somme de 35 000 € le montant global annuel des jetons de présence alloués au conseil d'administration, allocation qui sera applicable à l'exercice en cours et maintenue jusqu'à décision contraire.

4.5.3.5 Attribution de stock-option / actions de performance

Le Président du conseil d'administration et le Directeur Général ne bénéficieraient d'aucune attribution de stock-option ou actions de performance pour l'exercice 2018.

4.5.3.6 Régime de retraite supplémentaire

Le Président du conseil d'administration et le Directeur Général ne bénéficieraient d'aucun régime de retraite supplémentaire pour l'exercice 2018.

4.5.3.7 Indemnité de non concurrence

Le Président du conseil d'administration et le Directeur Général ne bénéficieraient d'aucune indemnité de non concurrence pour l'exercice 2018.

4.5.3.8 Avantage en nature

Le Président du conseil d'administration et le Directeur Général continueraient de bénéficier de la mise à disposition d'une voiture de fonction.

Le Président du conseil d'administration et le Directeur Général bénéficieraient également au titre de leurs fonctions exercées au sein de la Société d'une couverture collective santé/prévoyance.

4.5.4 Application de la politique de rémunération aux dirigeants mandataires sociaux pour 2018

4.5.4.1 Rémunération fixe

Il est proposé de fixer la rémunération fixe des dirigeants mandataires sociaux pour l'exercice 2018 comme suit :

Rémunération fixe nette

PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Madame Magali DEVALLE	DIRECTEUR GENERAL Monsieur Frédéric DEVALLE
---	--

En euros annuel	54 000 €	145 000 €
-----------------	----------	-----------

Pour la rémunération fixe de Mme Magali DEVALLE, il n'y a pas de changement

La nouvelle rémunération fixe de M. Frédéric DEVALLE prendra effet à compter du 18 avril 2018.

4.5.4.2 Avantages en nature

Il est proposé de mettre à disposition des dirigeants mandataires sociaux pour l'exercice 2018, un véhicule de fonction et de ne pas faire bénéficier le directeur Général de la couverture collective santé / prévoyance prévue pour les cadres de la Société :

Montant avantage en nature annuel

	PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Madame Magali DEVALLE	DIRECTEUR GENERAL Monsieur Frédéric DEVALLE
AN Véhicule En Euros	0 €	10 285*€
AN santé / prévoyance	0 €	0 €

* Pouvant varier d'une part, en fonction des clauses du contrat de la mutuelle souscrite et du plafond de la sécurité sociale, et d'autre part, des variations de l'évaluation d'un avantage en nature pour véhicule de fonction.

Nous vous invitons en conséquence de ce qui précède à approuver la politique de rémunération concernant le Président du conseil d'administration ainsi que le Directeur Général, telle que présentée dans le présent rapport.

Les résolutions soumises à votre vote sont visées au paragraphe 2.20 du présent rapport sous les résolutions n°9, 10, 11 et 12.

4.6 INFORMATIONS FINANCIERES SPECIFIQUES AUX SOCIETES COTEES SUSCEPTIBLES D'AVOIR DES INCIDENCES EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OU D'ECHANGE

4.6.1 Structure du capital de la Société

Sachant que le capital est composé de 4 000 000 titres dont 1 000 000 font l'objet de la cotation, la structure du capital est décrite au paragraphe 2.12 du rapport de gestion.

4.6.2 Les restrictions statutaires sur droit de vote et transfert de titre

Les statuts ne comportent aucune restriction particulière à la cession des titres.

L'article 11 des statuts prévoit notamment qu'en cas de démembrement de la propriété d'une action, le droit de vote de l'usufruitier sera limité aux décisions portant sur l'affectation des bénéfices, le nu-proprétaire disposant alors seul du droit de vote pour toutes les autres décisions.

Aucune convention n'a été transmise à la Société au titre de l'article L233-11 du Code de commerce.

4.6.3 Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L.233-7 et L.233-12 du Code de commerce

Voir paragraphe 2.14 du rapport de gestion.

4.6.4 Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux

Néant sauf droit de vote double décrit ci-dessus.

4.6.5 Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier

Néant.

4.6.6 Accords entre les actionnaires dont la Société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote

Néant.

4.6.7 Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société

Les statuts reprennent les dispositions légales applicables en la matière. Voir article 14 et suivants des statuts.

4.6.8 Pouvoirs du conseil d'administration, en particulier en matière d'émission ou de rachat d'actions

Voir paragraphes 2.10 et 2.16 du rapport de gestion, et paragraphe 4.1.3 du présent rapport.

Accords de la société prenant fin ou modifiés en cas de changement de contrôle

Néant.

4.6.9 Accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle ou sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

Néant.

Le 14 mai 2018

Magali Devalle
Présidente du conseil d'administration

A handwritten signature in black ink, enclosed in a large, horizontal oval. The signature is cursive and appears to read 'Magali Devalle'.

5. ANNEXES

5.1 ACTIVITE DES FILIALES DU GROUPE

SA DRAGUI TRANSPORTS

Le bilan arrêté le 31 décembre 2017 fait apparaître un chiffre d'affaires hors taxes de 68 059 880 € et a ainsi augmenté de 3 % par rapport à l'exercice précédent : 66 341 538 €. Cet exercice s'est traduit par un bénéfice de 1 967 155 €.

SAS ROGER GOSSELIN

En 2017, le montant du chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à la somme de 1 511 617 € et a ainsi baissé de 68 % par rapport à l'exercice précédent : 4 784 164 €. Cet exercice s'est traduit par un bénéfice de 34 162€.

SAS PIZZORNO ENVIRONNEMENT EAU ET ASSAINISSEMENT (SELFEMA)

En 2017, le montant du chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à la somme de 1 726 993€ et a ainsi baissé de 2 % par rapport à l'exercice précédent : 1 757 160 €. Cet exercice s'est traduit par une perte de - 91 702 €.

SAS SOCIETE DE TRI D'ATHANOR

Le bilan arrêté le 31 décembre 2017 fait apparaître un chiffre d'affaires hors taxes d'un montant de 7 146 266 € soit une hausse de 4% par rapport à l'exercice précédent : 6 859 306 €. Cet exercice s'est traduit par un bénéfice de 382 435 €.

SAS PROPOLYS

En 2017, le montant du chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à la somme de 41 892 949 € (exercice précédent : 34 399 267 €). Cet exercice s'est traduit par un bénéfice 2 513 011 €.

SAS PIZZORNO ENVIRONNEMENT SERVICES

En 2017, le montant du chiffre d'affaires hors taxes est nul. Cet exercice s'est traduit par une perte de - 7 242 €.

SAS AZUR VALORISATION

En 2017, le montant du chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à la somme de 18 130 623 €. Cet exercice s'est traduit par un bénéfice de 1 229 677 €.

SAS VALEOR

En 2017, le montant du chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à la somme de 27 448 335 € (exercice précédent : 18 809 211 €). Cet exercice s'est traduit par une perte de - 2 703 960 €.

SAS VALTEO

En 2017, le montant du chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à la somme de 22 706 953 € (exercice précédent : 20 537 855 €) Cet exercice s'est traduit par un bénéfice de 1 283 352 €.

SAS ABVAL

En 2017, le montant du chiffre d'affaires hors taxes est nul. Cet exercice s'est traduit par une perte de - 2 376.€

SA DEVERRA

En 2017, le montant du chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à la somme de 0 €. Cet exercice s'est traduit par une perte de - 2 663 €.

SAS PIZZORNO GLOBAL SERVICES

En 2017, le montant du chiffre d'affaires hors taxes est nul. Cet exercice s'est traduit par une perte de - 2 226 €.

SAS PIZZORNO ENVIRONNEMENT INDUSTRIES

En 2017, le montant du chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à la somme de 148 455 € (exercice précédent : 176 403 €) Cet exercice s'est traduit par un bénéfice de 2 295 411 €.

SAS PIZZORNO ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

En 2017, le montant du chiffre d'affaires hors taxes est nul. Cet exercice s'est traduit par une perte de - 33 834 €.

SAS PROVAL ENVIRONNEMENT

En 2017, le montant du chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à la somme de 14 183 750 € (exercice précédent : 14 139 361 €). Cet exercice s'est traduit par une perte de - 1 853 454 €.

SAS EXA'RENT

En 2017, le montant du chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à la somme de 406 333 €. Cet exercice s'est traduit par un bénéfice de 452 €.

La SA de droit marocain TEODEM

En 2017, la société a dégagé un chiffre d'affaires de 76 263 515 Dirhams (à titre indicatif 6 937 209 € soit pour 1 € = 10,9934) Cet exercice s'est traduit par une perte de -3 353 710 Dirhams (soit à titre indicatif -305 066 €). Exercice 2016 : 6 848 545 € et une perte de -219 284 €.

La SA de droit marocain TEORIF

En 2017, la société a dégagé un chiffre d'affaires de 20 651 572 Dirhams (soit à titre indicatif 1 878 543 €) et un bénéfice de 1 496 205 Dirhams (soit à titre indicatif 136 100 €) Exercice 2016 : chiffre d'affaires de 2 293 836 € et un bénéfice de 523 823 €.

La SA de droit marocain TEOMARA

En 2017, la société a dégagé un chiffre d'affaires de 63 512 022 Dirhams (soit à titre indicatif 5 777 286 € pour 1 € = 10,9934) et un bénéfice de 8 429 951 Dirhams (soit à titre indicatif 766 879 €) Exercice 2016 : chiffre d'affaires de 5 480 541 € et un bénéfice de 383 471 €.

5.2 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS 2017

INFORMATIONS	CAPITAL (*)	CAP. PROPRES AVT AFFECT. RESULTAT (*)	% DU CAPITAL DETENU	VALEUR COMPT TITRES DETENUS		PRETS & AVANCES CONSENTIS	AVALS & CAUTIONS DONNES	CA HT DERN. EX. ECOULE(**)	RESULTAT DERN. EX. CLOS(**)	DIVIDENDES ENCAISSES AU COURS EX.
				BRUTE	NETTE					
Participations										
SCIC-IRFEDD	46 740	non connu	5,35	2 500	2 500			non connu	non connu	
SPANC SUD SAINTE BEAUME	30 000	non connu	30,00	9 000	9 000			non connu	non connu	
TEOMARA	206 719	953 808	5,00	10 336	10 336			5 777 287	765 608	
Filiales										
DRAGUI-TRANSPORTS	153 150	28 789 220	95,64	7 858 747	7 858 747			68 059 881	1 967 155	
PE INDUSTRIES	24 675 550	25 337 791	100,00	24 675 556	24 675 556			148 455	2 295 411	977 560
PE INTERNATIONAL	1 010	-84 554	100,00	1 010	1 010	5 188		0	-33 835	
DEVERRA	37 000	28 877	99,84	36 940	36 940			0	-2 663	
ABVAL	1 000	-5 729	100,00	1 000	1 000			0	-2 377	
PIZZORNO GLOBAL SERVICES	1 000	-4 894	100,00	1 000	1 000			0	-2 227	
GOSELIN	259 000	165 093	100,00	7 910 418	0	1 211		1 511 617	34 162	
SEP GPE/NICOLLIN	1 500	1 500	50,00	750	750	208 670		3 939 353	133 072	
TEODEM	2 345 140	2 525 158	49,33	1 149 472	1 149 472	697 218		6 937 209	-305 421	
TEORIF	116 426	1 312 232	49,00	13 291	13 291	1 240		1 878 543	136 035	
PROPOLYS	14 800 400	16 241 182	100,00	14 800 450	14 800 450	693 848		41 892 949	2 513 011	
PE SERVICES	10 100	-78 411	100,00	10 100	10 100	391 113		0	-7 242	
ZEPHIRE	1 000 000	-5 036 011	50,50	505 000	505 000	43 049 712		24 988 375	-375 027	

- (*) y compris le capital, les subventions d'investissement et les amortissements dérogatoires

-(*) taux valorisation postes de bilan à la clôture de la SARL SEGEDEMA & TEODEM & TEORIF & TEOMARA au 31/12/2017 : 1 € = 11,2218 dh

-(**) taux valorisation postes d'exploitation à la clôture de la SARL SEGEDEMA & TEODEM & TEORIF & TEOMARA au 31/12/2017 : 1 € = 10,9934 dh

5.3 TABLEAU DES RESULTATS SUR LES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	2013	2014	2015	2016	2017
I - SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social.	21 416 000	21 416 000	21 416 000	21 416 000	21 416 000
b) Nombre d'actions émises.	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000
c) Nombre d'obligations convertibles en actions.					
II - RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES					
a) Chiffre d'affaires HT.	54 723 045	72 779 807	73 630 126	65 884 771	61 268 549
b) Résultat avant impôts, particip. des salariés ,					
dotation aux amortissements et provisions et reprise	9 590 817	20 336 039	13 052 147	15 037 578	6 394 968
c) Impôts sur les bénéfices.	-1 228 400	-1 213 883	-1 806 224	143 074	-2 040 453
c') Participations des salariés.					
d) Résultat après impôts, particip. des salariés ,					
dotation aux amortissements et provisions et reprise.	4 572 606	12 396 238	8 890 022	10 561 724	2 383 871
e) Montant bénéfices distribués au cours de l'exercice .	700 000	800 000		1 000 000	2 000 000
III - RESULTAT DES OPER. REDUIT A UNE ACTION					
a) Résultat après impôts, particip. des salariés ,					
avant dotation aux amortissements et provisions et reprise	2,70	5,39	3,71	3,72	2,11
b) Résultat après impôts, particip. des salariés ,					
dotation aux amortissements et provisions et reprise.	1,14	3,10	2,22	2,64	0,60
c) Dividende versé à chaque action.	0,18	0,20		0,25	0,50
IV - PERSONNEL					
a) Nombre de salariés.	593	711	680	599	535
b) Montant de la masse salariale.	18 589 405	22 291 300	22 593 086	20 767 412	17 855 567
c) MT sommes versées au titre des avantages sociaux.	7 254 239	8 448 130	8 504 004	7 727 082	7 011 413
d) Personnel intérimaire	4 168 626	3 847 839	3 632 173	3 039 129	2 356 044
e) Personnel loué intersociété	584 632	4 491 108	803 578	578 383	803 055

5.4 TABLEAU DES INDICATEURS SOCIAUX DE LA SOCIETE GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

SOMMAIRE

- 1a) Effectif mensuel moyen Equivalent Temps Plein par catégorie
- 1b) Effectif mensuel moyen, par catégorie socioprofessionnelle
- 2a) Egalité hommes / femmes : Effectif inscrit au 31 décembre
- 2b) Embauches
- 3) Turn Over
- 4) Heures Supplémentaires
- 5) Absentéisme
- 6) Masse Salariale annuelle
- 7) Conditions d'Hygiène et de Sécurité
- 8) Formations
- 9) Accords signés
- 10) Institutions Représentatives du Personnel mises en place

1a) Effectif mensuel moyen Equivalent Temps Plein par catégorie

INDICATEUR	Sous-indicateurs	Sous-sous-indicateurs	Période	Unité	TOTAL 2017
RGS : 1a) Effectif mensuel moyen équivalent temps plein par catégorie	Cadres		OPE	Nb	60,79
	Assimilés cadres, TAM				65,79
	Ouvriers, employés				413,70
	TOTAL				539,78

1b) Egalité Homme / Femme en effectif moyen :

INDICATEUR	Sous-indicateurs	Sous-sous-indicateurs	Période	Unité	TOTAL 2017
RGS : 1b) Effectif mensuel moyen, par catégorie socioprofessionnelle	Cadres		OPE	Nb	60,26
	Assimilés cadres, TAM				63,94
	Ouvriers, employés				409,05
	TOTAL				532,25

2a) Egalité hommes / femmes : Effectif inscrit au 31 décembre

INDICATEUR	Sous-indicateurs	Sous-sous-indicateurs	Période	Unité	TOTAL 2017
RGS : 2a) Egalité hommes/femmes : effectif inscrit au 31 décembre	Cadres	Femmes	OPE	Nb	30
		Hommes			31
	Total Cadres				61
	Agents de Maîtrise et Assimilés	Femmes			30
		Hommes			32
	Total Agents de Maîtrise et Assimilés				62
	Ouvriers, employés	Femmes			60
		Hommes			261
	Total Ouvriers, employés				321
	TOTAL				644

2b) Embauches :

INDICATEUR	Sous-indicateurs	Sous-sous-indicateurs	Période	Unité	TOTAL 2017
RGS : 2b) Embauches	Nb d'embauches en CDI (Nb de contrats)		OPE	Nb	283
	Nb d'embauches en CDD				34
	TOTAL				317

3) Turn Over :

INDICATEUR	Sous-indicateurs	Sous-sous-indicateurs	Période	Unité	TOTAL 2017	sous-total par motif
RGS : 3) Turn Over	Nb de départs pour démission	Cadres	OPE	Nb	1	0
		Assimilés cadres, TAM			3	
		Ouvriers, employés			5	
	Nb de départs pour licenciement	Cadres			0	7
		Assimilés cadres, TAM			3	
		Ouvriers, employés			4	
	Nb de départs en cours de période d'essai	Cadres			0	9
		Assimilés cadres, TAM			0	
		Ouvriers, employés			9	
	TOTAL					

4) Heures Supplémentaires :

INDICATEUR	Sous-indicateurs	Sous-sous-indicateurs	Période	Unité	TOTAL 2017
RGS : 4) Heures supplémentaires	Nb d'heures à 125% + Forfait Heures		OPE	Hs	15 934
	Nb d'heures à 150%				802
	TOTAL				16 536

5) Absentéisme :

INDICATEUR	Sous-indicateurs	Sous-sous-indicateurs	Période	Unité	TOTAL 2017
RGS : 5) Absentéisme	Total heures d'absence		OPE	Hs	42 128
		Nb d'heures de Maladie			29 806
		Nb d'heures d'ATMP			12 322
	Nb d'heures théoriques	976 244			
	TAUX ABSENTEISME				4,32%

6) Masse Salariale annuelle hors Intérimaire et sous-traitance :

INDICATEUR	Sous-indicateurs	Sous-sous-indicateurs	Période	Unité	TOTAL 2017
RGS : 6) Masse salariale annuelle	BRLT total versé, hors contrats intérim		OPE	€	16 943 184
	Charges patronales, hors contrats intérim				8 384 735
	TOTAL				25 327 919

7) Conditions d'Hygiène et de Sécurité :

INDICATEUR	Sous-indicateurs	Sous-sous-indicateurs	Période	Unité	TOTAL 2017
RGS : 8) Conditions d'hygiène et de sécurité	10.3 Nombre d'accidents du travail avec arrêt		OPE	Nb	46
	10.4 Nombre de jours perdus				7 308

8) Formations :

INDICATEUR	Sous-indicateurs	Sous-sous-indicateurs	Période	Unité	TOTAL 2017		
RGS : 9) Formations	Nb d'heures totales	Effectif formé	OPE	Hs	5 083		
					Coût formations	Nb	358
						€	229 340
						€	125 203
						€	

9) Accords signés :

INDICATEUR	Sous-indicateurs	Sous-sous-indicateurs	Période	Unité	TOTAL 2017
7.1 Liste des accords collectifs			OPE	Nb	8

10) Institutions Représentatives du Personnel mises en place (période contenant la société GPE) :

Indicateur	Sous-indicateurs	Sous-sous-indicateurs	Période	Unité	TOTAL 2017
RGS 12) Institutions représentatives du personnel mises en place en 2014	Ensemble des CHSCT avec N° et périmètre géographique		France	Nb	13

Le 6 mai 2014 (1er tour) et 20 mai 2014 (2ème tour non tenu) : élection DPCV de l'UES et le 18 juin 2014 pour le CRISCT
 CHSCT 1 regroupe les salariés des sites suivants : Draguignan siège-exploitation-garage, Urzulete, Saint Maximin, Venelles, La Garde, Espérelles

CHSCT 2 regroupe les salariés des sites suivants : Saint-Raphaël, F1Mar, Bormes les Mimosas, La Mère, Saint Tropez, Cuers

CHSCT 3 regroupe les salariés des sites suivants : "Alpe Maritime-Alpes de Haute Provence-Hautes Alpes" Nice, Antibes, Cannes, Juan les Pins

CHSCT 4 regroupe les salariés du site suivant : Le Carrot, Pierrelis du Var, Abrievout

CHSCT 5 regroupe les salariés du site suivant : Centre de vote/réunion du Muy, s@lectif, Cabasse, La Broc

CHSCT 6 regroupe les salariés du site suivant : Toulon

CHSCT 7 regroupe les salariés du site suivant : La Seyne sur Mer, Saint Mandier

CHSCT 8 regroupe les salariés du site suivant : Lyon

5.5 INFORMATIONS RELATIVES AU CANDIDAT AUX FONCTIONS D'ADMINISTRATEUR DE LA SOCIETE

Conformément aux dispositions de l'article R.225-83, 5° du Code de commerce, vous trouverez ci-après les informations suivantes relatives au candidat administrateur :

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre / date de naissance / adresse professionnelle	Nombre d'actions GPE détenues	Fonctions principales exercées dans la Société	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société actuellement	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société au cours des 5 dernières années
<ul style="list-style-type: none">• DEVALLE François, Paul, Joseph• 08/01/1995• 9, route des Carles, 83990 Saint-Tropez	Néant	Responsable d'Exploitation	Sociétés françaises : Néant Sociétés étrangères : Néant.	Néant